

Passage de la Taxe d'aménagement de 2,5 % à 4 %

Madame Le Maire, je n'ai pas souvenir d'avoir vu cette augmentation dans votre programme, cela m'a sans doute échappé par contre je me souviens que lors de votre réunion publique M QUENTEL semblait bien connaître notre situation financière ([analyse comptable du trésor](#)), je me souviens bien également que vous vous portiez garante de la plus grande clarté financière, que rien ne serait caché.

La commission des finances propose donc une augmentation de 60 % du taux de la taxe d'aménagement, commission à laquelle vous n'avez pas participé Madame Le Maire, sans doute aviez-vous des affaires plus importantes à traiter .

comme vous le savez la taxe d'aménagement est déjà indexée sur le coût de la construction, indice du coût de la construction qui est en constante évolution, la taxe perçue pour une construction similaire à taux de taxe équivalent est de fait en augmentation presque chaque année.

De 759€/m² en 2020, cette valeur était de 753 € / m² en 2019 contre 726€ en 2018

soit + 4,56 % d'augmentation en deux années, à titre indicatif en 2018 elle avait été de 3 % pour l'année

(il y a 8 ans à sa création elle était de 693€/m²)

cela représente une taxe de 948,75 € pour 2020, en 2019 la taxe s'élevait à 941,25 € contre 907,5€ en 2018, une augmentation sur les trois dernières années de 41,25€ sur une base de 100m².

M QUENTEL comme vous nous l'avez indiqué en commission des finances je vous cite «tous les arguments qui seront développés contre cette augmentation seront fallacieux»

M QUENTEL votre jugement préalable à toutes explications, à toutes réflexions, à toutes écoutes d'une pensée différente que celle que vous portez en dit long sur votre conception du débat, de l'échange de point de vu ,et de votre considération sur la capacité à réfléchir de vos collègues élus , je vous en prie laissez chacun et chacune se déterminer, nous pouvons, nous devons tous nous prononcer sans subir votre dictat, votre

vérité n'est pas forcément celle des autres, évitez d'avoir des jugements aussi définitifs.

Aussi,

Je pense que sans tenir des propos fallacieux on peut dire que ces augmentations impactent le budget de construction de nombreux ménages pour qui se loger est déjà le principal poste de dépense, quoique vous puissiez développer comme argument il n'en reste pas moins que le montant que vous proposez va présenter une nouvelle dépense pour les primo-accédants à la propriété, 570€ c'est une chambre d'enfant, 570€ c'est au moins une machine à laver, 570€ c'est 215 repas au restaurant scolaire, 570€ c'est souvent ce qui permet quelques premiers équipements dans une maison.

M QUENTEL vous nous avez indiqué que 570€ ponctionnés dans le budget construction d'un ménage cela ne représente pas grand-chose, cela rentre dans le plan de financement, un emprunt plus important probablement, dans d'autres circonstances vous ne manquez pas de condamner les niveaux d'endettement.

On peut dire aussi que sans tenir des propos fallacieux que 570€ ce n'est pas le montant de la part communale, c'est bien 570€ de plus, c'est 570€ qui s'ajoute aux 948€ actuel soit 1518€ au total, qui peut penser que cette somme est dérisoire pour des personnes qui s'engagent dans un projet de maison d'habitation .

Je voterai contre cette augmentation de la taxe d'aménagement.

M QUENTEL vous avez indiqué en commission des finances «c'est une augmentation obligatoire, que la mauvaise situation financière nous impose cette forte augmentation», sans doute ne saviez vous pas qu'il est possible de taxer à 5% (soit 100% d'augmentation), si non, au vu de la situation que vous ne manquez pas de juger catastrophique, pourquoi vous privez vous de 378€ supplémentaires par construction , **10 584€ sur la base de 100m2, au total des 28 constructions possibles derrière la pharmacie**

M QUENTEL les recettes supplémentaires engendrées par cette ponction que vous souhaitez instaurer sur le budget construction des futurs contribuables Trémévinois, contribuables, qui je le rappelle ici, s'acquitteront chaque année des impôts locaux, et qui participent déjà financièrement à l'aménagement de leur lotissement puisque le prix de vente des parcelles tient compte des investissements du lotisseur

M QUENTEL vous souhaitez instaurer cette ponction pour améliorer la situation financière de la commune, alors que vous n'êtes pas sans savoir que les dépenses de fonctionnement pour 2020 seront en deçà des prévisions budgétaires (*voirie, bâtiments publics, restauration scolaire et à moindre degré carburant, transports collectifs*)

alors que dans le même temps les recettes seront plus conséquentes que celles budgétées, sans doute avez vous informé l'ensemble des élus de ces nouvelles, plutôt bonnes, qui pour nous ne sont pas des surprises (*nous bénéficions d'une réelle augmentation de la dotation de solidarité rurale environ 9000€ c'était attendu au vu des critères d'octroi de cette dotation , une augmentation des droits de mutation plus 7000€ le marché est dynamique sur la commune, et bien sur une atténuation des charges de 39 000€ supplémentaires que celles prévues au budget remboursements des assurances du personnel pour les sommes avancées sur salaire, au total 99 000€ en 2019 desquels il faut déduire 75 000€ de remboursement des sommes avancées en 2018, reste donc 24000€ , sommes qui ont grandement participé à grever le résultat de notre budget 2019*), un juste retour des sommes avancées .

De plus vous auriez très bien pu trouver des économies sur certaines nouvelles dépenses

Vous avez recalibré le poste du DGS, vous avez créé deux postes de conseillers délégués, l'été dernier vous avez pris deux emplois

saisonniers, vous prolongez également le CDD aux services techniques (en doublon pour partie).

Ces dépenses ou futures dépenses n'étaient pas obligatoires, quand la situation est tendue, vous devez rechercher des économies plutôt que d'aller prendre l'argent dans les poches de nos concitoyens.

Pour ma part je voterai contre cette augmentation de la taxe d'aménagement

je voterai contre comme nos collègues élus d'une commune voisine l'on fait en février 2020

Madame Le Maire le plus sage serait même de retirer cette proposition.

Merci mes chers collègues pour votre écoute